

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2019	Adoptés en 2020	
Pause méridienne		<b>Tarif unitaire</b> Tarif incluant le repas, la surveillance et les TAP (temps d'activités périscolaires)  <u>1 - Tarif Scéens :</u>  Si QF < ou égal 272,46 € : 0,75 €  Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0067347 x QF - 1,084  Si QF > 1152,97 € : 6,68 €  Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0041224 x QF + 1,926  Si QF > 1 628,43 € : 8,64 €  <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u>  Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas  Tarif en cas de non-fourniture du repas par la ville, tout en assurant la surveillance	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,75 €  Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0067347 x QF - 1,084  Si QF > 1152,97 € : 6,68 €  Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0041224 x QF + 1,926  Si QF > 1 628,43 € : 8,64 €  10,37 €  50 % du tarif calculé selon le quotient	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,75 €  Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0067347 x QF - 1,084  Si QF > 1152,97 € : 6,68 €  Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0041224 x QF + 1,926  Si QF > 1 628,43 € : 8,64 €  10,37 €  50 % du tarif calculé selon le quotient	Service ouvert le midi aux enfants des écoles maternelles et élémentaires  <u>Accueil :</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30  Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas  Tarification en cas d'apport de panier repas par les familles lors d'évènements exceptionnels rendant impossible la fourniture du repas par la ville